

Convention de formation

Entre les soussignés :

Le prestataire désigné ci-dessous

Désignation prestataire			
Raison sociale	Action portage SARL		
Siret ou RCS	449 355 940 00023		
N°organisme de formation	82 69 07989 69		
Adresse du siège social	N° et rue	60, cours Lafayette	
	Code postal	69003	ville Lyon
Représenté par	Marc Atallah ou Julien Ilardo		
téléphone	04-72-60-28-28	Fax	04-78-89-94-97

et la société cliente désigné ci-dessous

Désignation client			
Raison sociale			
Siret ou rcs			
Adresse du siège social	N° et rue		
	Code postal		ville
Adresse de facturation	N° et rue		
	Code postal		ville
Représenté par			
téléphone		Fax	

est conclue la convention suivante, en application de l'article L 920-1 de code du travail.

Article 1.

L'organisme de formation organise au profit des salariés l'action de formation suivante :

Mission	
Intitulé du stage	
Objectifs	
Moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre	
Modalités de validation des acquis	
Dates	
Durée	
Lieu	

Article 2.

L'organisme de formation y accueillera les personnes suivantes

Personnel prenant part à au stage	
Nom	Fonction

Article 3.

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais suivants :

Coût	
Coût unitaire HT	
* Stagiaire(s)	
OU	
Coût unitaire HT	
* Jours	
Coût total HT	

Modalité de règlement :

Article 4.

Mode de régularisation en cas d'inexécution totale ou partielle des stages prévus :
Régularisation à hauteur du temps passé en formation par le formateur.
(cf. article L 920-9)

Article 5.

Mode de règlement des conflits.

En cas de contestation par l'une des parties, celles-ci s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable à leurs difficultés. Si la mise en œuvre d'une telle solution s'avérait impossible, les parties reconnaissent la compétence des juridictions du lieu du siège social d'ACTION PORTAGE pour connaître des litiges nés de l'exécution des présentes.

Article 6.

Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée en article 1.

Les fonds engagés par cette convention s'imputeront sur la participation de l'année concernant cette formation.

Fait en double exemplaire,
À
Le

Pour l'employeur
Signature et cachet

Pour l'organisme de formation
Signature et cachet